



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

DÉCEMBRE 2019

Numéro 167

Que 2020 soit l'année de la laïcité

La laïcité, facteur d'émancipation, garante de la liberté de conscience, peut, seule, rassembler et unir, au-delà de toutes les diversités, pour réaffirmer la République autour de ses principes de **liberté, d'égalité et de fraternité**.

L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque dans le respect de ses autres principes fondateurs. Elle est en ce sens génératrice du vivre ensemble pour forger l'unité nationale.

L'enjeu républicain de l'École c'est la République et réciproquement. L'enseignement public laïque, ouvert à tous est ainsi le but et le moyen de la République, le but car il permet à chacun de se construire citoyen et le moyen car seuls les citoyens peuvent faire vivre la République.

La République doit, aujourd'hui, réaffirmer par son service public d'éducation laïque la double nécessité d'édifier peu à peu, et tout à la fois, de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous.

Chères et chers collègues DDEN, à l'aube de cette année 2020, continuons, sans relâche, à promouvoir l'École laïque dans son rôle essentiel à la formation à la citoyenneté républicaine pour que la conscience citoyenne soit libre...

Bonne et heureuse année
Eddy Khaldi
Pour le Conseil fédéral

Sortie d'une publication du CNAL chez l'Harmattan : LA GRATUITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LAÏQUE – Pour promouvoir la mixité scolaire

Depuis 1953, le Comité National d'Action laïque (CNAL) agit pour que soient garantis les fondements de l'École de la République ainsi que les principes constitutionnels.

Le CNAL pointe le danger d'une banalisation de la transgression du droit pour le service public laïc à une éducation gratuite. Le principe de gratuité est consubstantiel à celui de l'égalité. Il s'intègre aux deux autres principes de l'École de la République : laïcité, gratuité, obligation, concrétisant ainsi cette égalité.

Aujourd'hui, l'individualisme et la perte du sens collectif alimentent le financement par l'État de sa propre concurrence scolaire privée. On invalide ainsi les principes fondateurs de l'école publique, ouverte à toutes et tous.

Coordination par Eddy Khaldi, président du Cnal et des DDEN. Voir aussi sur notre site <http://www.dden-fed.org/la-gratuite-de-lecole-publique-laique-pour-promouvoir-la-mixite-scolaire/>



SOMMAIRE

- ⇒ Le dualisme scolaire contesté par les chrétiens du CEDEC.
- ⇒ Lutte contre le harcèlement scolaire : un concours pour sensibiliser les élèves
- ⇒ Les Etats Généraux des Droits de l'Enfant
- ⇒ CHSCT et suicides
- ⇒ Les institutions et l'École peuvent être maltraitantes à l'égard des enfants et des professionnels
- ⇒ Directeurs d'école : le ministère lance la concertation
- ⇒ Violences faites aux enfants : les mesures annoncées par A. Taquet
- ⇒ 1er degré : la baisse démographique se poursuit
- ⇒ Le droit à l'éducation mis en exergue lors du trentenaire de la CIDE à l'Unesco
- ⇒ Rythmes éducatifs : dépasser les égoïsmes !
- ⇒ Des posters éducatifs pour sensibiliser aux Objectifs de développement durable
- ⇒ Vers une redéfinition de l'éducation prioritaire

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Le dualisme scolaire contesté par les chrétiens du CEDEC

Témoignage de Monique Cabotte-Carillon

L'association du CEDEC (Chrétiens pour une Eglise Dégagée de l'Ecole Confessionnelle) a, dès sa création en 1983, protesté contre l'émergence d'une concurrence scolaire qui s'installait à l'époque dans la vallée de l'Indre, près de Tours. Ses membres demandaient à l'Église catholique de France de se désengager du « *parrainage* » des écoles confessionnelles. Trente-six ans après, le constat est sans appel : échec sur toute la ligne !

Mais notre vitalité n'a pas sombré. Nous voulons défendre l'école de la nation avec des parents chrétiens qui estiment qu'on est citoyens avant d'être chrétiens. Nos motivations se réfèrent surtout à la citoyenneté.

Il est évident que nous ne pouvions faire l'économie d'un engagement réflexif et factuel en faveur de la laïcité, d'une laïcité sans adjectif et universaliste. L'expression « *concurrence scolaire* » donne des boutons à un nombre non négligeable de nos concitoyens qui préfèrent le terme de « *complémentarité* », c'est un abus de langage. Par conviction citoyenne, les adhérents du CEDEC rejettent ce cancer mondial qu'est le communautarisme.

Le financement des contrats d'association par la mise en œuvre de la loi Debré nous coûte cher. Le fameux « *caractère propre* » est bel et bien la porte ouverte à une démarche d'ordre religieux allant du rigorisme bon teint au respect correct de la liberté de conscience. On aimerait que les contrôles exercés par l'Éducation nationale soient plus rigoureux.

Mais ce financement peut atterrir dans les poches de communautés religieuses traditionalistes exerçant une empreinte morale indéniable sur les jeunes. Qu'en est-il de l'accueil ouvert à tous dans les établissements catholiques : le nombre d'élèves boursiers n'y est pas très élevé. C'est pourtant le critère le plus pertinent. Idem pour l'accueil des élèves perturbateurs (les « *vrais* » et non ceux qu'on qualifie d'agités). La répartition des trublions ne peut plus être tributaire du bon vouloir de chefs d'établissements hors contrôle de l'État.

Cet État est plein d'attentions pour cet enseignement concurrentiel quand il assure le transfert de 100 à 150 millions d'euros aux écoles maternelles privées. Monsieur Blanquer ne pouvait ignorer qu'on contribuait ainsi à assurer non seulement la survie, mais aussi le développement du secteur privé confessionnel.

L'enseignement catholique fonctionne grâce à des fondations performantes en matière de marketing avec recueil de dons donnant droit à des réductions d'impôts. Par ailleurs, cette propagande effrénée semble servir de modèle pour les écoles musulmanes. Vient d'avoir lieu à Nice un colloque à leur sujet. Commentaire paru dans La Croix du 8 novembre : « *Les participants s'accordent sur une offre nécessaire, répondant à un besoin légitime, malgré quelques situations problématiques* ».

Toutes ces stratégies ne favorisent ni la paix civile passant par la cohésion nationale, ni le respect de l'idéal laïque fondé sur la liberté de conscience.

Le texte complet se trouve sur le site intranet de la Fédération nationale des DDEN.

Lutte contre le harcèlement scolaire : un concours pour sensibiliser les élèves

Le ministère de l'Éducation nationale organise cette année la 7ème édition de son prix « **Non au harcèlement** ». Son objectif est de libérer la parole des élèves sur le harcèlement scolaire et de les sensibiliser à ce phénomène inquiétant qui touche chaque année près de 700 000 d'entre eux. Ouvert aux élèves du CP à la terminale, ce concours récompense les meilleurs projets collectifs de **lutte contre le harcèlement**.

Ce projet peut prendre la forme d'une vidéo ou d'une affiche, reflète des débats menés en classe. Les meilleures seront récompensées lors d'une remise nationale des prix en juin 2020. Les classes ont jusqu'au 31 janvier 2020 pour envoyer leurs créations au référent **harcèlement** de leur académie.

Pour sensibiliser la communauté éducative, le ministère de l'Éducation nationale a organisé le 7 novembre la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement** à l'école

Lancée en 2015 par Najat Vallaud-Belkacem, cette journée se tient chaque premier jeudi du mois de novembre. Cette édition 2019 a eu pour thématique « *la dynamique de groupe* ». Elle a été l'occasion pour Jean-Michel Blanquer de présenter le nouveau clip de sensibilisation 2019, réalisé avec des élèves qui ont remporté un prix lors de l'édition 2018 du **concours « Non au harcèlement »**.

Des dispositifs ont été mis en place ces dernières années pour aider la **communauté éducative** à réagir face aux violences, notamment une **plate-forme d'aide** où enseignants et élèves pourront trouver des ressources et des conseils pour faire face au harcèlement, et un numéro gratuit d'écoute : le **3020**.

Voir le clip de la campagne « non au harcèlement » 2019

<https://www.youtube.com/watch?v=mRAYqRJ3cio>



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT

Droit à l'information et au numérique

Chaque année, en mettant un droit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (**CIDE**) à l'honneur, le **COFRADE**, souhaite donner la parole aux enfants sur les sujets qui les concernent, et leur permettre de soumettre des propositions concrètes aux responsables politiques et institutionnels concernés. Pour cette journée du 4 novembre 2019, dédiée au numérique, 2 secrétaires d'État : Adrien Taquet et Gabriel Attal, 18 sénateurs et députés, le Défenseur des droits, des représentants du CSA et de l'ONU, étaient présents.

Tous les jeunes possèdent un smartphone et le droit à l'information fait partie du droit à l'éducation.

Les jeunes ont le droit d'être protégé de toutes les formes de violences et si le numérique est un progrès majeur pour le droit à l'information, qui est un droit fondamental, il comporte des risques.

De nouveaux dangers surgissent : fake-news et harcèlement, atteintes à la vie privée : 1 fille/5 et 1 garçon/10 subissent insultes et violences, avec une augmentation de 17% en un an.

Dans les 1000 premiers jours de la vie, les petits sont déjà exposés aux écrans, cela devient un problème de santé publique.

Égalité filles-garçons :

Les discriminations filles-garçons sont en augmentation avec une forte pression sur les filles et 2 fois plus de sexisme : dans le cursus scolaire, dans l'éducation morale et civique, les sciences et le numérique, la technologie, le sport et le choix des métiers. Dès la maternelle des thématiques sont en place et les jeux sont genrés. Les discriminations liées à l'apparence physique augmentent et on constate hélas, que la société régresse sur l'égalité filles-garçons !

Le cyber harcèlement :

Les réseaux sociaux sont une caisse de résonance de la société et sont devenus des déversoirs de haine. Qu'est devenue la notion d'intimité ? 22% des jeunes sont harcelés ; 28% reçoivent des insultes en ligne, sur leur apparence ou leur catégorie sociale. Certains sont allés jusqu'au suicide. Sur les réseaux privés, l'acceptation est faite dès l'accès et avec l'intelligence artificielle toutes les datas sont enregistrées ; les algorithmes gèrent l'information. 60% des harceleurs ont été ou sont eux-mêmes des victimes.

Le cyber harcèlement devient de plus en plus violent et insidieux et la moitié des jeunes ne réagit pas. Ils ne font pas de différence entre le monde virtuel et le monde réel. Il existe

Il existe pourtant des numéros d'appel, mais peu les connaissent. Il faut savoir que le harcèlement est un délit qui encourt jusqu'à 3 ans de prison et 4500€ d'amende.

La meilleure ressource reste l'éducation aux médias, pour sensibiliser et former. Pour lutter contre le harcèlement, un film a été réalisé par le lycée de l'Image et du Son d'Angoulême, par une classe de 2de et de BTS, avec le soutien du DASEN : « CAMILLE ». Il est visible sur YouTube. Présenté le 4 novembre, Jacques Toubon l'a qualifié de remarquable et il sera mis sur le site du défenseur des droits.

Pour se faire aider :

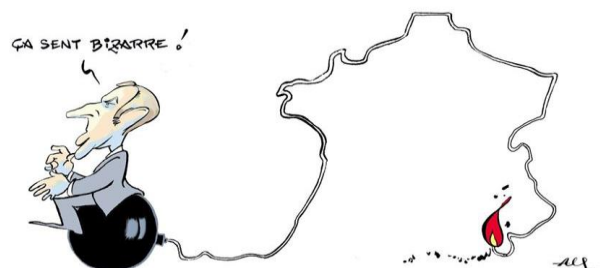
- **3020** : numéro de l'Éducation nationale NA : non au harcèlement
- **119** : Service national téléphonique de l'enfance en danger
- **0 800 200 000** : Net écoute, numéro national contre le cyber harcèlement

CHSCT et suicides

À l'issue de la réunion du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) réuni le 6 novembre sur le bilan et les mesures de prévention des actes de suicide parmi les personnels de l'Éducation nationale, le ministère de l'Éducation nationale annonce qu'il va lancer "**une campagne nationale de recrutement des médecins de prévention**" avant la fin de l'année civile.

En ce qui concerne le bilan, le ministère a compté, pour l'année scolaire passée, 58 suicides pour 992 600 agents (hors enseignement privé sous contrat), soit une proportion de près de 6 pour 100 000 contre 16,7 pour l'ensemble de la population française. Depuis le début de l'année scolaire, 11 agents ont mis fin à leurs jours.

Il annonce aussi qu'un "groupe de travail sera réuni avant la fin de l'année civile afin de travailler sur la prévention de l'alerte suicidaire et sur une offre de formation à destination des acteurs de la prévention et des encadrants, avec l'appui de l'Autonome de solidarité laïque (ASL)" et qu'un "séminaire sur la prévention des risques psycho-sociaux sera organisé pour les cadres académiques du 9 au 11 décembre".



Les institutions et l'École peuvent être maltraitantes à l'égard des enfants et des professionnels

Le **Défenseur des droits**, dans un rapport publié le 18 novembre et titré "**Enfance et violence : la part des institutions publiques**" recommande l'inscription dans "le code de l'éducation et le code de l'action sociale et des familles, de l'interdiction de tout châtement corporel ou traitement humiliant à l'égard des enfants". Il estime que le plan interministériel "de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants" de mars 2017 était "axé sur les violences intrafamiliales" et "ne s'intéressait pas aux violences commises au sein des institutions". Il note qu'un nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants qui concernerait toutes les violences, y compris institutionnelles" sera annoncé le 20 novembre.

Dans un premier temps, le rapport analyse les violences faites aux enfants et en rappelle l'importance. En ce qui concerne les **violences de nature sexuelle**, une enquête menée en 2015 par l'INED a montré que 8% des femmes et 3% des hommes "déclarent avoir subi des violences commises par des professionnels pendant leur minorité", dont un grand nombre "dans le cadre de la scolarité". Le rapport souligne qu' "une meilleure identification des violences sexuelles passe également par le renforcement de l'éducation à la sexualité"

Autres violences, celles que subissent les jeunes eux-mêmes violents de la part de **personnels pénitentiaires ou hospitaliers** dans les services de psychiatrie.

Encore faut-il **entendre la parole des enfants et des jeunes, ainsi que de leurs parents** rappelle Jacques Toubon. Pour le Défenseur des droits, lorsqu'un enfant rapporte "le comportement inadapté d'un professionnel qui, lui, le conteste, et dans l'attente de résultats d'une enquête interne par exemple", le

principe de précaution doit prévaloir, quitte "à envisager une mesure de suspension à l'encontre du professionnel".

Plus globalement, s'agissant des faits de maltraitance commis par des adultes, le Défenseur des droits "recommande que soit engagée une réforme législative afin de **rendre obligatoire la consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire national** et du Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) préalablement à tout recrutement de professionnels ou de bénévoles devant intervenir auprès de mineurs

Les violences peuvent être le fait d'autres enfants, notamment dans les cas de **harcèlement scolaire** : "Malgré les efforts déployés par le ministère de l'Éducation nationale, ce phénomène reste important" et pour les enfants qui en sont victimes, les conséquences peuvent être très graves. Ces violences sont encore trop souvent banalisées, minimisées, considérées comme des 'chamailleries' entre enfants ou adolescents.

S'agissant des conditions de scolarisation, le Défenseur des droits s'inquiète de **la situation des élèves en situation de handicap**. Pour lui, "scolariser tous les enfants handicapés dans des établissements et des classes ordinaires, quels que soient la nature de leur handicap et de leurs besoins, peut pour certains constituer une forme de maltraitance" d'autant que "la présence d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) est souvent considéré comme la seule et unique réponse à apporter aux besoins de l'enfant. Il en va de même pour les temps d'accueil périscolaires.

Mais "**le bien-être des enfants accueillis repose en partie sur celui des professionnels qui les accompagnent**". Or "les institutions

publiques ont progressivement modifié leur organisation avec pour objectif premier une maîtrise de leurs dépenses. Le Défenseur des droits "recommande que chaque institution prenant en charge des enfants organise des temps d'analyse des pratiques dûment financés."

Le rapport complet :

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rae-2019-num-22.10.19-2_1.pdf

Directeurs d'école : le ministre lance la concertation.

Le ministère de l'Éducation nationale annonce un moratoire, "jusqu'à la fin de l'année civile", sur toutes les enquêtes pour lesquelles les directeurs d'école "auraient pu être sollicités". De plus, "une journée supplémentaire de décharge a été allouée à tous les directeurs d'école, "sur la période novembre - décembre". Ce sont les deux "premières mesures" destinées à "alléger et simplifier" leur travail". Le 13 novembre était organisé une réunion du comité technique ministériel de l'Éducation nationale sur ce sujet, déjà sensible, mais que le suicide d'une directrice d'école à Pantin a rendu plus urgent.

Un questionnaire a été adressé, le 13 novembre, à tous les directeurs d'école afin d'établir "un état des lieux sur les conditions d'exercice du métier". La restitution des conclusions "fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux, prévue le 17 décembre. Le ministre pourrait alors "annoncer une série de mesures complémentaires en matière de simplifications administratives et d'allègements pour les directeurs d'école".

De plus, "des groupes départementaux de consultation et de suivi seront mis en place avant la fin de l'année civile", ils seront "pilotes par les DASEN", les représentants des organisations syndicales et des élus locaux y seront associés. Par ailleurs, les IEN organiseront "dans toutes les circonscriptions, des réunions de directeurs d'écoles volontaires".

Violences faites aux enfants : les mesures annoncées par A. Taquet

Le secrétaire d'État à la protection de l'enfance Adrien Taquet a annoncé, le 20 novembre, un *"nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants"* qui répond à la demande du Défenseur des Droits. Pour le secrétaire d'État, il faut *"investir le temps périscolaire en s'appuyant sur les associations et renforcer la prévention des violences sexuelles à l'école"*.

Le plan prévoit de *"porter aux parents des messages de prévention avant même l'arrivée de l'enfant"* et de *"renforcer les moyens du numéro enfance en danger le119"*.

Il prévoit aussi de *"renforcer les cellules de recueil des informations préoccupantes"*, *"déployer des unités d'accueil et d'écoute spécialisées dans l'ensemble du territoire"*, *"désigner des équipes pédiatriques référentes pour repérer, constater les violences et prendre soin des mineurs victimes"*. Il est prévu d'*"organiser des formations communes pour renforcer la coopération entre professionnels de terrain"*.

Parmi les autres mesures annoncées figurent le renforcement de la répression *"des faits de consultation habituelle, acquisition ou détention d'images pédopornographiques"*, et le fait de *"garantir un contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels exerçant une activité au contact habituel d'enfants"*.

Il convient encore de *"lutter contre la maltraitance et les violences en établissements"*, *"contre l'exposition des enfants à la pornographie"*, *"contre les violences sexuelles dans le milieu du sport"*.

Afin de *"garantir à chaque enfant victime une évaluation de ses besoins et l'accès à un parcours de soins gradués"*, est annoncée la *"création de cinq nouvelles unités spécialisées dans la prise en charge du psycho-traumatisme"* et la réunion des *"comités locaux d'aide aux victimes au format lutte contre les violences faites aux enfants"*.

Sera expérimenté un numéro unique d'écoute et d'orientation *"pour les personnes attirées sexuellement par les enfants"* tandis que sera développée la recherche *"pour évaluer les actions de lutte contre la récidive"* et que les données sur les violences subies dans l'enfance seront renforcées.

Deux autres mesures portent sur les morts d'enfants du fait de violences intrafamiliales et sur les morts inattendues du nourrisson.

Enfin, la prostitution des mineurs doit être mieux appréhendée.

1er degré : la baisse démographique se poursuit

À la rentrée 2019 6,704 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré, calcule la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale ajoute que les effectifs ont baissé en un an, "du fait des évolutions démographiques", de 1,2 % dans le préélémentaire et de 0,4 % dans l'élémentaire, soit 0,7 % au total.

L'abaissement à **3 ans** de l'obligation d'instruction fait passer le taux de scolarisation des 4 ans de 99,4 % à 99,8 %, et celui des 3 ans de 96,9 % à 97,7 %.

En ce qui concerne les dédoublements en éducation prioritaire, ils concernent 144 500 élèves de CP et 144 200 élèves scolarisés en CE1, **"soit 17,3% de l'effectif total des CP et 17,2% de l'effectif total des CE1"**. En CE2, la taille moyenne des classes qui était de 23 élèves en 2015 est à présent de 21,5 élèves en REP+ et en REP. Pour les écoles publiques situées dans des communes urbaines hors éducation prioritaire, le nombre d'élèves par classe baisse également.

La promesse du président de la République de limiter à 24 élèves par classe des grandes sections, des CP et CE1 concernerait cette année 46% des classes de grande section, 16% des classes de CP et 24% des classes de CE1, soit au total 28 900 classes.

La note d'information *"Les élèves du premier degré à la rentrée 2019"* :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/36/7/depp-ni-2019-19-45-eleves-premier-degre_1204367.pdf



Le droit à l'éducation mis en exergue lors du trentenaire de la CIDE à l'Unesco

La célébration du 30ème anniversaire "30 ans, il est temps d'agir" de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) signée par tous les pays de la planète, Etats-Unis exceptés, a été l'occasion lors de sa cérémonie qui s'est tenue le mercredi 20 novembre au siège de l'Unesco à Paris en présence du Président de la République, de la directrice générale de l'organisation internationale de l'ONU et du Défenseur des Droits, d'une volonté réaffirmée à maintes reprises de mettre concrètement en place les droits qui y sont énoncés à l'instar de l'initiative prise par 30 associations et collectifs qui remettaient le soir même aux pouvoirs publics leur mémorandum en 12 actes et 69 recommandations intitulé "De la Convention aux Actes".

Le droit à l'éducation de l'article 28 de la CIDE tient dans ce dernier document une place toute particulière aux côtés de la protection, la participation, la gouvernance, la justice, la précarité, la santé et l'environnement, les deux dernières thématiques étant expressément demandées lors de l'enquête menée auprès de 2200 jeunes et 50 associations.

Sont cités le problème des nombreux enfants qui vivent en habitat précaire et ne vont pas à l'école de manière régulière ; le problème des mineurs non accompagnés (MNA) qui connaissent des difficultés d'accès à la scolarisation ou à la formation professionnelle ; le problème des nombreux enfants en situation de handicap qui voient leur parcours scolaire entravé, etc." Sont proposées des recommandations pour les MNA : "affectation scolaire sans délai dans un établissement de droit commun sans interférer avec l'ASE (aide sociale à l'enfance), et plus généralement "favoriser et promouvoir la médiation éducative".

Pour l'éveil culturel et les vacances, il est recommandé aux pouvoirs publics de "s'engager à créer un fonds national d'aide au départ afin de financer le départ des 3 millions d'enfants totalement exclus du droit aux vacances comme le propose le collectif #ENVACANCES dans son rapport de juin 2019 ; d'inciter et renforcer les partenariats entre les établissements scolaires et les collectivités et/ou sites culturels locaux afin qu'aucun enfant ne traverse sa scolarité sans avoir fait au moins une sortie culturelle par an en lien avec les programmes scolaires."

Au niveau international un constat : "près de 265 millions d'enfants ne sont actuellement pas scolarisés, dont 22 % en âge de fréquenter l'école primaire. Les filles rencontrent plus de barrières pour être et rester scolarisées. Dans 35 pays en situation de crise, 75 millions d'enfants âgés de 3 à 18 ans « ont eu une scolarité bouleversée. Les enfants et associations interrogés demandent de "consacrer les 15 % des montants de l'Aide française pour le développement (APD française) à l'éducation, pour l'éducation de base et de financer et soutenir l'éducation dans les situations d'urgence en consacrant au moins 4 % de l'aide humanitaire française à l'éducation (aujourd'hui à 2 %)".

L'ensemble des 12 actes et 69 recommandations :

https://unicef.hosting.augure.com/Augure_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=C27673AE-5ACC-4973-A6BD-C9EEE0698FC6&filename=A5-Livret-Dynamique-Actes-VDEF-VERSIONEMBARGO.pdf

Les organisations membres :

<https://www.delaconventionauxactes.org/la-dynamique/#association>

Des posters éducatifs pour sensibiliser aux Objectifs de développement durable

Jean-Michel Blanquer et Yann Arthus-Bertrand lancent le programme en Indre-et-Loire

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations-Unies en 2015 recourent les enjeux globaux du monde contemporain et de demain. Ils composent le programme de développement durable afin de lutter contre les injustices, la malnutrition, la pauvreté, tout en préservant l'environnement et le climat.

La Fondation GoodPlanet, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, leur consacre 18 posters éducatifs destinés aux 65.000 établissements de France. Cette opération a pour objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable, à la pauvreté, la biodiversité, notamment grâce au travail photographique de Yann Arthus-Bertrand.

Ces posters, mis à disposition des classes, ont été réalisés à partir des clichés de talentueux photographes. La photo sert de support pour aborder les enjeux et les solutions du développement durable. Ils s'adressent à tous les élèves et à tous les enseignants. Des fiches pédagogiques numériques accompagnent ces posters et permettent aux professeurs de s'approprier ces sujets et de les faire vivre avec leurs élèves. 65 000 kits de 18 posters d'un format de 58cm x 78cm sont distribués gratuitement dans les établissements scolaires cet automne.

Communiqué complet : <https://www.education.gouv.fr/cid146903/jean-michel-blanquer-et-yann-arthus-bertrand-lancent-le-programme-des-posters-educatifs-pour-sensibiliser-aux-objectifs-de-developpement-durable.html>

Le dossier pédagogique « Objectifs de développement durable » du Réseau Canopé.

<https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/NT-objectifs-de-developpement-durable---dossier-pedagogique-24243-16515.pdf>

Rythmes éducatifs : dépasser les égoïsmes ! Communiqué de presse

Les membres de l'Observatoire des rythmes et des temps de l'enfant et du jeune (**ORTEJ**) et du Réseau français des villes éducatrices (**RFVE**) se sont réunis le vendredi 18 octobre 2019, dans les locaux de l'Assemblée nationale, avec le parrainage de Madame George Pau-Langevin, députée de Paris et ancienne ministre déléguée à la réussite éducative.

Cette journée de travail, présidée par le Professeur François Testu, était dédiée à la réflexion et aux échanges sur la question **des rythmes des enfants**. De nombreux scientifiques, universitaires et experts ont contribué aux travaux de cette journée. Pour chacun des participants, continuer à se poser la question des rythmes éducatifs, c'est avant tout se poser la question du **bien-être à l'école de l'enfant envisagé dans sa globalité**, avant l'égoïsme des adultes, ceci sans dissocier l'enfant de l'élève.

Un premier constat montre que de nombreuses communes persistent dans leur engagement consistant à proposer aux élèves un rythme de cinq matinées de classe. Il s'avère que, dans les communes concernées, les enfants et leurs familles se montrent très attachés aux activités périscolaires proposées. Quant aux apprentissages, on le sait, ils sont bien plus féconds le matin.

Dans cette configuration, les communes s'envisagent résolument comme des acteurs fermement impliqués dans la construction cohérente d'actes de **coéducation en lien avec les familles, l'école, le tissu associatif local**. Elles s'affirment comme des partenaires d'une ambition éducative, culturelle et scolaire qu'il convient désormais de prendre en compte ! La disparité des moyens entre territoires ruraux et territoires urbains est à nouveau soulignée. Cette disparité induit une injustice insupportable.

Se pose également la question d'une vraie continuité entre l'accompagnement du jeune enfant et l'accès à une première scolarisation envisagée comme un outil susceptible de réduire les inégalités.

Après la décision du conseil constitutionnel précisant que les congés scolaires relèvent, non pas de la loi, mais du règlement, la question de la structuration de l'année scolaire se posera probablement très bientôt ! L'ORTEJ et le RFVE forment le souhait que dans les débats qui nous attendent, ce soit bien **l'intérêt de l'enfant qui soit placé au premier plan**, et non pas le confort de l'adulte ou les intérêts économiques.

Position de la CNIL dans une demande d'expérimentation de la reconnaissance faciale dans deux lycées de la région PACA

La CNIL a été saisie par la région PACA d'une demande de conseil portant sur l'expérimentation d'un « *portique virtuel* » de contrôle d'accès par reconnaissance faciale à l'entrée de deux lycées de la région à Nice et Marseille.

Ce dispositif, concernait des lycéens ayant préalablement consenti. Il aurait été expérimenté durant toute une année scolaire et il devait permettre d'assister les agents en charge du contrôle d'accès aux lycées afin de prévenir les intrusions et les usurpations d'identité et de réduire la durée de ces contrôles.

Après un examen attentif du projet, la CNIL a considéré que le dispositif projeté concernant des élèves, pour la plupart mineurs, dans le seul but de fluidifier et de sécuriser les accès n'apparaît ni nécessaire, ni proportionné pour atteindre ces finalités. La Commission a rappelé que les traitements de données biométriques sont d'une sensibilité particulière, justifiant une protection renforcée des personnes.

De plus, les dispositifs de reconnaissance faciale sont particulièrement intrusifs et présentent des risques majeurs d'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles des personnes concernées. Ils sont par ailleurs de nature à créer un sentiment de surveillance renforcé. Ces risques se trouvent accrus lorsque les dispositifs de reconnaissance faciale sont appliqués à des mineurs, qui font l'objet d'une protection particulière dans les textes nationaux et européens. Dans ce contexte, et en présence de moyens alternatifs moins intrusifs, tel qu'un contrôle par badge, « **le recours à un dispositif de reconnaissance faciale pour contrôler les accès à un lycée apparaît disproportionné.** »

Source : <https://www.cnil.fr/fr/experimentation-de-la-reconnaissance-faciale-dans-deux-lycees-la-cnil-precise-sa-position>



Vers une redéfinition de l'éducation prioritaire

Il n'y aura pas de "nième définition géographique de l'éducation prioritaire" déclare Jean-Michel Blanquer le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au Salon des maires à l'occasion d'un forum consacré aux "défis d'équité territoriale".

Il a annoncé une redéfinition de la politique d'éducation prioritaire concertée avec ses collègues Jacqueline Gourault, Adrien Taquet, Julien Denormandie ... et l'AMF.

Cette réforme doit permettre de toucher "tous les élèves défavorisés". Il ne s'agit toutefois pas de faire passer "toutes les écoles orphelines (les écoles dont les élèves sont défavorisés mais qui dépendent d'un collège non classé en éducation prioritaire) en éducation prioritaire", car cela coûterait "très cher".

Cette intervention a été pour le ministre l'occasion de proclamer son attachement à l'école primaire. "Si je devais réduire mon périmètre ministériel, je serais le ministre de l'école primaire", déclare-t-il. Et il fait l'éloge de l'école rurale "qui fait plus réussir" les élèves, y compris avec des classes multinationaux.

Il précise que les conventions ruralité de deuxième génération doivent "mettre l'accent sur le qualitatif". Au total, près d'une soixantaine de ces conventions ont été signées "sur un potentiel de 66 ou 67". Il ajoute que la "re-création d'écoles" dans des villages n'est pas "impensable", si la démographie le permet et si elle est portée par un véritable "projet".



LES RENDEZ-VOUS

DÉCEMBRE 2019

2 décembre : RDV avec Mme Danielle CASANOVA Adjointe au Maire de Marseille - déléguée aux écoles maternelles et élémentaires Eddy Khaldi, Bernard Racanière.

3 décembre : Collectif Laïque National à Paris, Eddy Khaldi.

5 décembre : Réunion régionale au Foyer Municipal de Gueugnon (Saône et Loire) Odette LE PETIT

Thème : L'école en milieu rural Animation Martine Gaudin
Conférence Laïcité avec les DDEN et la Ville de Gueugnon Eddy Khaldi

9 décembre : Patronage laïque Jules Vallès Paris, 15e Date-anniversaire de la loi de Séparation des Églises et de l'État - La publication du 10e titre de la collection Débats laïques avec la présentation de l'ouvrage du CNAL intitulé La gratuité de l'école publique laïque - Pour Promouvoir la mixité sociale.

9 décembre : Conférence Laïcité et interventions dans des lycées avec le Cercle Ferdinand Buisson : Eddy Khaldi

11 décembre : Réunion régionale à la Maison des Associations Douai (Nord) José PRESSOIR **Thème** : Les relations IEN/DDEN
Conférence Laïcité avec la Ligue de l'Enseignement du Nord : Eddy Khaldi

14 décembre : à Paris intervention lors du colloque du CLR : Eddy Khaldi

16 décembre : L'ESPER CA à Paris, Eddy Khaldi.

18 décembre : Rencontre avec Recteur de Nancy-Metz, Eddy Khaldi.

18 décembre : ORTEJ Paris, Edith Semerdjian.

19 décembre : Réunion régionale à Metz (57) Moselle Michel VORMS
Thème : Les DDEN en Alsace Moselle



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrices :
Martine DELDEM
Edith SEMERDJIAN
Nicole TAVARÈS

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIÈRE